



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2021](#) > Convention de partenariat entre la CPS et Tumu Ora, la 1ère maison de naissance à Tahiti

Vincent FABRE, directeur de la CPS et taote Tuterai TUMAHAI, directeur du contrôle médical ont reçu Sandrine MAURICE, présidente de l'association Tumu ora pour la signature d'une convention de partenariat.

Tumu ora est la première maison de naissance à Tahiti. Ce projet voit le jour suite à une demande de parents à la recherche d'un accompagnement global et d'une prise en charge plus naturelle de la naissance.

C'est une structure d'accueil, destinée au suivi de grossesse et à l'accouchement des patientes à bas risque de complication. Les couples peuvent y bénéficier d'un suivi global, par une petite équipe de sages-femmes, dans un environnement moins médicalisé qu'en maternité.

Contigüe au CHPF, la maison de naissance garantit une sécurité des soins en cas de complication ou de nécessité de transfert.

La maison de naissance Tumu Ora a une capacité de 2 chambres permettant une prise en charge maximale de 2 parturientes comprenant :

- la surveillance médicale de la grossesse et des suites de l'accouchement ;
- la préparation à la naissance et à la parentalité ;
- l'accouchement et les soins postnataux concernant la mère et l'enfant.

Mais la maison de naissance n'assure ni l'hébergement des parturientes et de leurs nouveau-nés, ni la permanence d'accueil des urgences obstétricales.

Pour plus d'information, contactez le 87 73 51 54 ou maisondenaissancetumuora@gmail.com

URL source (modified on 21/01/2022 - 13:56): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/convention-de-partenariat-entre-la-cps-et-tumu-ora-la-1ere-maison-de-naissance-tahiti>